



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi vingt-sept janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 21 janvier 2026.

PRÉSENTS : M. Alain TOUCHARD, Maire, M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Sylvie LECOUP, Mme Valérie BOURDON, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Carole SOLVET et M. Olivier DUPORT, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Catherine VENOT-REIG donne pouvoir à Mme Yannick LEMOULT, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ et M. Olivier DUPORT donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



3.1 : DOMAINE ET PATRIMOINE - ACQUISITIONS :

2026-11. ACQUISITION FONCIÈRE DE LA PROPRIÉTÉ LUNEL - 18 RUE DES CHABASSES :

Monsieur le Maire expose que la commune d'Ormes a été contactée par l'agence immobilière chargée de la réalisation de la vente de la propriété de Madame Marie-Thérèse LUNEL, située 18 rue des Chabasses à Ormes.

Madame LUNEL est placée sous tutelle. Le Juge des Tutelles a confié à l'agence immobilière la mission de céder ce bien au prix de 120 000 €, à savoir les parcelles cadastrées ZE n° 386 et 685 d'une superficie totale de 2 275 m².

La Ville d'Ormes est propriétaire du bâtiment contigu et est très intéressée par cette proposition d'achat dans le cadre du développement de son Musée de la Polyculture situé face à cette propriété, 19 rue des Chabasses.

Les frais d'agence s'élèvent à 7 000 €.

Le juge des tutelles a donné son accord pour la cession du bien au prix fixé à la commune d'Ormes.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ☐ D'approuver l'acquisition de la propriété LUNEL située 18 rue des Chabasses au prix de 127 000 €, honoraires de l'agence immobilière comprises ;
- ☐ De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou à l'adjoint assurant la suppléance, pour signer tous les documents à intervenir, ainsi que l'acte notarié. Maître BASSEVILLE, notaire de la commune d'Ormes, interviendra à l'acte qui sera établi par le notaire désigné par le Juge des Tutelles.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 29 janvier 2026.

Le Maire,
Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 29 janvier 2026.

Publié ou notifié le : 30 janvier 2026.

